

Motion relative aux menaces pesant sur la filière canne-sucre-rhum-énergie

Présentée par l'Assemblée départementale

Considérant le caractère structurant de la filière canne-sucre-rhum-énergie pour l'économie agricole de notre territoire, cette filière mobilisant près de 18 000 emplois, dont 2 600 planteurs, et près de 22 700 ha soit 54% de la surface agricole de l'île,

Considérant en particulier les externalités multiples de la filière qui contribuent à la production d'énergie renouvelable et au développement des autres activités agricoles suivant une logique de complémentarité inter-filières et d'économie circulaire,

Considérant les décisions nationales et communautaires, ayant conduit en 2017 d'une part, à la suppression des systèmes de quotas qui permettaient depuis 1968 de garantir l'écoulement des sucres réunionnais sur le marché européen, et d'autre part à l'ouverture concomitante du marché correspondant pour les pays tiers,

Considérant que le marché du sucre blanc en Europe est ainsi devenu un marché de dégageant pour les grands pays producteurs de sucre, comme le Brésil ou l'Inde, avec des coûts de référence d'environ 400 € la tonne, sensiblement plus bas que ceux des marchés intérieurs de ces mêmes pays,

Considérant que le marché des sucres spéciaux est lui aussi devenu très concurrentiel du fait des accords de partenariat commerciaux signés par l'Europe avec certains pays d'Amérique centrale, impliquant une suppression des droits de douane pour les importations correspondantes,

Considérant les conséquences qui s'y rattachent en terme de détérioration de la position concurrentielle des acteurs économiques réunionnais, et qui a nécessité la mise en place d'une aide annuelle compensatoire de 28 M€ de la part de l'Etat,

Considérant les conclusions du rapport d'inspection interministériel publié en juillet 2021, qui diffèrent de la réalité de la situation vécue sur le terrain, et qui pourraient conduire à un désengagement de l'État par une diminution progressive de l'aide compensatoire,

Considérant que ce scénario fait peser sur l'ensemble des acteurs, planteurs comme industriels, un risque important de déséquilibre financier de leurs structures économiques, avec une probable disparition des exploitations déjà fragilisées par des contraintes structurelles ou conjoncturelles, comme la crise sanitaire, les mauvaises conditions climatiques de ces dernières années ou l'augmentation du coût des intrants,

Considérant la motion du bureau du Comité Paritaire de la Canne et du Sucre, adressée au Préfet en date du 5 novembre dernier, laquelle sollicite de l'Etat des engagements sur le long terme permettant à la filière de faire face à ses contraintes exogènes et de se projeter dans l'avenir,

Considérant la volonté politique forte de la collectivité départementale de soutenir le développement de notre agriculture locale, dans le cadre de son plan AGRIPéi 2030,

Considérant à ce titre l'importance des moyens consacrés par le Département, autorité de gestion du fond européen FEADER représentant 528 M€ sur la période 2014-2022, ceci pour accompagner nos producteurs et nos filières agricoles, avec près de 50 M€ de FEADER dédiés spécifiquement à la filière canne.

Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique

le 24 novembre 2021

Expriment leurs plus vives inquiétudes quant à l'érosion des performances économiques de la filière canne -rhum-énergie réunionnaise, impactant en particulier le revenu des planteurs,

Soulignent l'importance que les acteurs de la filière puissent construire un projet d'avenir commun, transparent et partagé, permettant de maximiser les aménités positives pour le territoire, et valoriser l'ensemble des potentiels de la culture de canne (sucre, énergie, alcool, biomatériaux) au bénéfice des planteurs et de l'ensemble des acteurs économiques,

Réaffirment l'engagement du Département à poursuivre son soutien à la filière en mobilisant le FEADER sous réserve du maintien du niveau d'intervention de l'État en cofinancement,

Considèrent que ce projet ne pourra toutefois trouver de traduction concrète et opérationnelle sans un soutien financier adapté de l'Union Européenne et de l'Etat, tenant compte de l'impact réel de l'ouverture des marchés du sucre européen, à la filière canne réunionnaise,

Soutiennent en conséquence les revendications du Comité Paritaire de la Canne et du Sucre exprimées dans la motion du 5 novembre dernier, et la nécessité de donner un cadrage financier lisible permettant aux acteurs de se projeter dans l'avenir et d'amorcer les négociations de la prochaine convention canne,

Sollicitent une intervention renforcée de l'Etat en direction des instances européennes afin de protéger la filière réunionnaise, par l'activation des clauses de sauvegarde prévues dans les accords commerciaux et des contrôles poussés des sucres importés dans l'Union.